## SE CONSTRUIRE UN PORTEFEUILLE

# Devrais-je cotiser à un REER, à un CELI, ou aux deux?

## **Points importants:**

- ► Lorsque vous choisissez entre le REER et le CELI, tenez compte de votre situation personnelle et de vos objectifs à court et à long terme.
- ► Envisagez le REER pour les placements à long terme et si votre revenu à la retraite se situera dans une fourchette d'imposition inférieure.
- ► Le CELI peut représenter un meilleur choix pour les objectifs à court terme, et peut être plus avantageux sur le plan fiscal si votre revenu se situe dans une fourchette d'imposition supérieure.

Si vous vous demandez si vous devriez cotiser à un REER ou à un CELI, c'est avec plaisir que je vous aiderai à y voir plus clair.

Au pays, l'arrivée du compte d'épargne libre d'impôt (CELI) en 2009 a constitué le plus important changement en matière d'épargne depuis la création du régime enregistré d'épargne-retraite (REER) dans les années 1950. Mais beaucoup de gens se demandent maintenant s'il est plus avantageux pour eux de cotiser au bon vieux REER, au CELI, ou aux deux?

Avant d'aborder cette fameuse question, voyons d'abord les principales différences et les similarités entre ces deux véhicules de placement. Les deux offrent aux investisseurs l'occasion de voir leurs placements croître d'une manière fiscalement avantageuse.

Il faut toutefois savoir que contrairement aux cotisations au REER, les cotisations au CELI ne sont pas déductibles d'impôt. Par ailleurs, les retraits du CELI sont exempts d'impôt et peuvent être faits en tout temps et pour quelque raison que ce soit. Toute somme retirée du CELI est ajoutée à vos droits de cotisation au CELI dès l'année suivant celle du retrait.

#### Quelle est la solution idéale?

De prime abord, vous pouvez comparer votre taux marginal d'imposition actuel et votre taux marginal d'imposition prévu à la retraite pour déterminer la meilleure solution à adopter. Généralement, si vous vous attendez à être moins imposé à la retraite, cotiser à un REER devrait s'avérer plus avantageux. Au contraire, si vous vous attendez à être plus ou autant imposé à la retraite, le CELI pourrait être fiscalement plus avantageux.

#### Pas si vite!

Bien qu'il soit tentant de s'en remettre à une règle générale et simple, prendre la bonne décision ne se fait pas en criant « ciseaux ». Faites appel à votre conseiller du Groupe Investors pour qu'il vous aide à définir la solution idéale pour vous.

Même si vous prévoyez que votre taux marginal d'imposition baissera à la retraite, cotiser au maximum à votre REER pourrait ne pas être la meilleure solution à long terme pour vous du point de vue fiscal. En effet, étant donné que les retraits du REER, qu'ils soient faits directement du REER ou indirectement d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou d'une rente, viennent s'ajouter à votre revenu imposable, ces retraits peuvent avoir une incidence sur certains crédits et prestations gouvernementaux fondés sur le revenu, tels que les prestations de la Sécurité de la vieillesse et le crédit en raison de l'âge.

D'un autre côté, même si vous prévoyez que votre taux marginal d'imposition augmentera ou restera le même à la retraite, cotiser au maximum à votre CELI n'est pas toujours la meilleure solution non plus. Par exemple, un REER converti en FERR ou en rente après l'âge de 65 ans génère un revenu admissible au crédit pour revenu de pension et est donc aussi admissible au fractionnement du revenu de retraite. D'autres stratégies de

SUITE ▶



#### COMPARONS LE CELI ET LE REER

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE (REER)	COMPTE D'ÉPARGNE Libre d'impôt (celi)
Cotisations totalement déductibles d'impôt	Cotisations non déductibles d'impôt
Vous pouvez y cotiser jusqu'à la fin de l'année durant laquelle vous atteignez 71 ans	Vous y cotiser quand et aussi longtemps que vous le voulez (à condition d'avoir 18 ans ou plus)
Retraits imposés à votre taux marginal d'imposition	Retraits exempts d'impôt
Les retraits peuvent avoir une incidence sur votre admissibilité aux crédits et prestations gouvernementaux fondés sur le revenu	Les retraits n'ont aucune incidence sur votre admissibilité aux crédits et prestations fédéraux fondés sur le revenu
Les droits de cotisation inutilisés peuvent être reportés indéfiniment	Les droits de cotisation inutilisés peuvent être reportés indéfiniment
Les sommes retirées ne peuvent pas être reversées dans le REER sans réduire vos droits de cotisation*	Les sommes retirées sont ajoutées à vos droits de cotisation dès l'année suivant celle du retrait

<sup>\*</sup> sauf pour le remboursement de retraits faits dans le cadre du Régime d'accession à la propriété ou du Régime d'encouragement à l'éducation permanente

fractionnement du revenu, telles que le REER de conjoint, permettent d'attribuer au conjoint le moins imposé une partie du revenu imposable du conjoint le plus imposé afin de réduire efficacement la note fiscale globale et pouvoir profiter pleinement des prestations et crédits fondés sur le revenu.

## Alors, qu'en est-il?

En règle générale, on peut dire que le CELI convient mieux aux objectifs à court terme, par exemple pour épargner en cas d'imprévus ou en vue d'un achat important, puisque les retraits sont exempts d'impôt et que les sommes retirées peuvent être remises dans le CELI dès l'année suivante. Un REER est un véhicule de placement à long terme. Les impôts et la perte des cotisations en cas de retraits hâtifs du REER devraient vous inciter fortement à ne pas retirer avant la retraite l'argent que vous y avez investi. Bien sûr, le CELI peut aussi être un instrument efficace pour épargner en prévision de la retraite. Mais comme l'argent peut être retiré du CELI sans restrictions (pas de pénalités fiscales, et vous récupérez vos droits de cotisation), seuls les investisseurs disciplinés qui peuvent résister à la tentation de puiser dans leur CELI avant la retraite en bénéficieront vraiment s'ils y cotisent dans ce but.

En résumé, rappelez-vous qu'une même solution ne convient pas à tous. Quant à votre stratégie d'épargne à vous, elle devrait tenir compte de votre situation unique, ainsi que de vos objectifs à court et à long terme.

LE PLAN DU GROUPE INVESTORS S'ENRICHIR PROTÉGER ÉPARGNER PROFITER PARTAGER

www.facebook.com/GroupeInvestors

www.twitter.com/lavaleurduplan

www.linkedin.com/companies/groupe-investors